

Règlement de la Rando 300% - 2025



Comité Directeur du
Cercle Cyclo Navais



Règlement de la randonnée « la 300% » du 17/05/2025

Article 1 : Présentation

Le Cercle Cyclotouriste Nayais (CCN) organise le 17 mai 2025 une randonnée cyclotouriste sous l'égide de la Fédération Française de Cyclotouriste FFvélo.

Cette randonnée se fait à allure libre et en autonomie. Aucune assistance de l'organisation ne sera assurée tout au long de la manifestation. Les participants devront rentrer par leurs propres moyens ou à leurs frais en cas de défaillance physique ou mécanique.

L'accueil, le départ et l'arrivée des participants se font devant l'office de tourisme de Nay.

Le point d'accueil sera ouvert de 7h à 14h.

Article 2 : Condition d'admission

La randonnée « la 300% » est ouverte aux licenciés **FFVélo** et aux non-licenciés de cette fédération.

Cette randonnée est ouverte aux cyclotouristes âgés de plus de 18 ans. Les mineurs licenciés ou non, devront être accompagnés sur l'ensemble du parcours soit d'un parent ou représentant légal, soit d'un encadrant qualifié.

Article 3 : Inscription et acceptation du règlement

L'inscription à la randonnée est obligatoire. Elle se fait par la signature du bulletin d'inscription et engage le signataire au strict respect de l'ensemble du règlement de la manifestation.

Les inscriptions seront ouvertes de 7h à 9h.

Les départs s'échelonneront pendant toute la période d'ouverture des inscriptions.

Article 4 : Qualification des cycles

Les cycles autorisés sont :

- Ceux mus par la force musculaire,
- les vélos à assistance électrique homologués (directive européenne 2002/24/EC) dans le respect de la charte d'utilisation des VAE.

Quel que soit la nature des cycles utilisés ils devront être équipés conformément aux dispositions du Code de la route et en état de fonctionnement, notamment au niveau des organes de sécurité et de freinage.

Article 5 : Responsabilité et assurance

Les participants doivent respecter les prescriptions du code de la route. Il est expressément indiqué que les cyclos participent à la randonnée sous leur propre responsabilité et, qu'à ce titre, ils ne sont couverts personnellement que s'ils ont souscrit une assurance individuelle comprenant une assistance médicale rapatriement.



Le participant s'engage sur l'honneur à être couvert par sa propre assurance lors de son inscription.

Un contrat "Responsabilité Civile – Défense & Recours" a été souscrit par les organisateurs pour tous les dommages corporels et matériels causés aux tiers, pendant la durée de l'épreuve, par un participant. Ce contrat ne couvre pas les dommages que pourrait subir le cycle ou l'équipement du participant en cas de chute, de vol ou de détérioration. Une assurance personnelle est à souscrire pour couvrir ces préjudices.

En tout lieu, la surveillance des biens ou objets personnels incombe au participant. Le Cercle Cyclotouriste Nayais ne pourra être tenu responsable en cas de perte ou de vol.

Article 6 : Parcours

Sous réserve de l'autorisation d'utiliser les routes prévues, les trois circuits sont ceux présentés ci-dessous.

Les traces GPX des 3 circuits seront envoyés aux participants et disponibles sur la page de l'évènement de notre site internet (<https://www.cyclonayais.fr>).

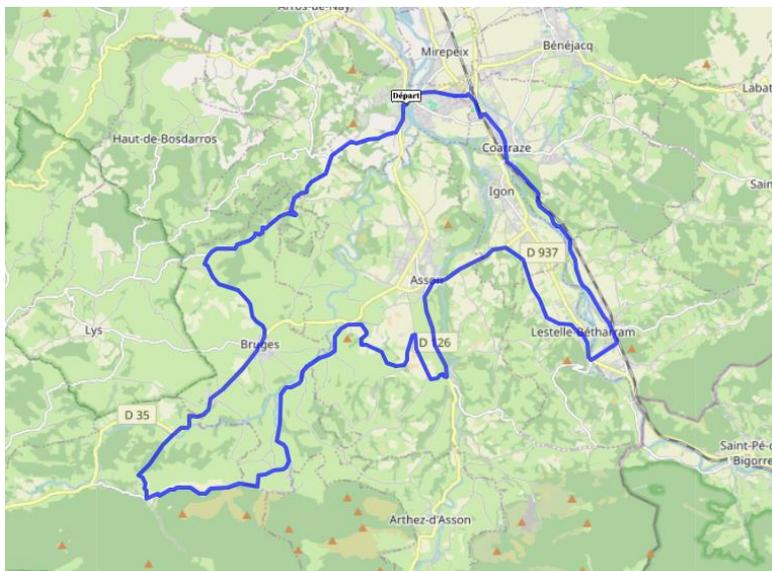
Il comporte 1 ravitaillement à Bruges.

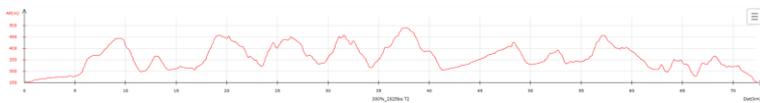
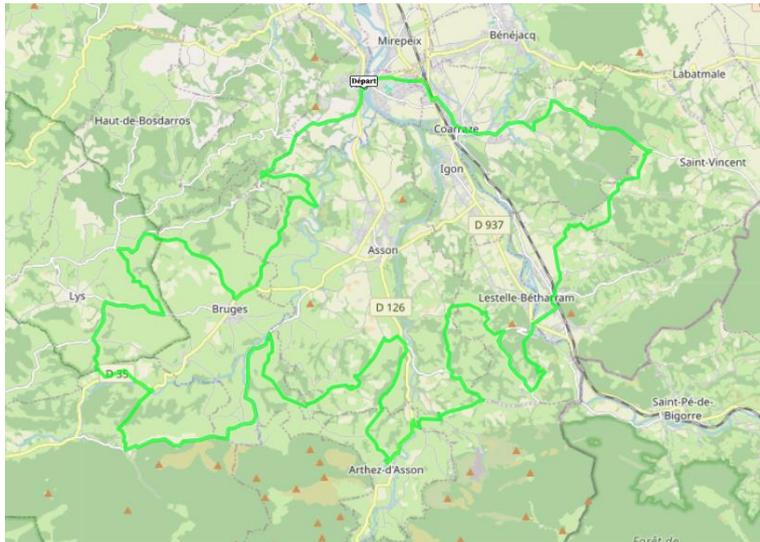
Les participants doivent rester sur l'itinéraire imposé. Nous attirons votre attention sur le fait que ne plus être sur l'itinéraire officiel entraîne la suspension de l'assurance.

3 circuits au choix de difficulté croissante sont proposés :

- 46km pour 400 m de dénivelé positif

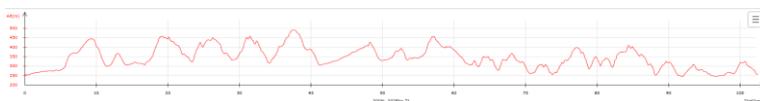
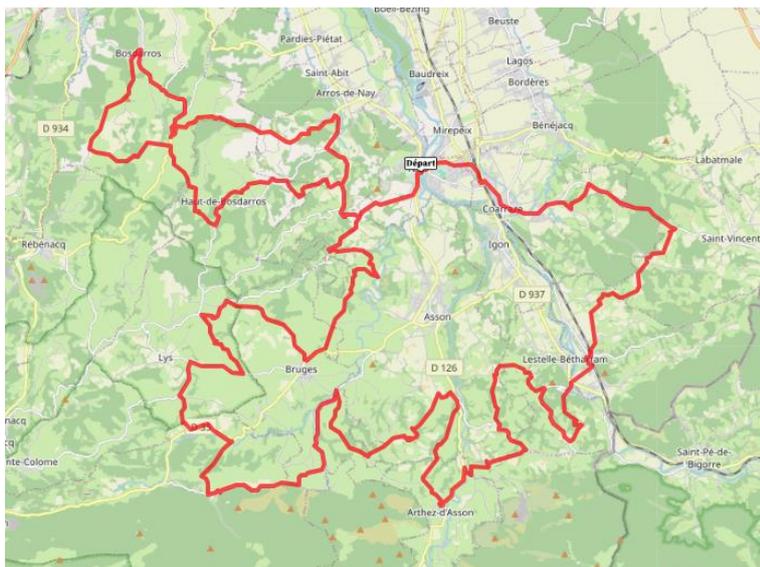
<https://www.visugpx.com/krdXHK9nCl?t=3>





- 103km pour 2035m de dénivelé positif

<https://www.visugpx.com/krdXHK9nCl?t=1>



Un ravitaillement est prévu sur le parcours :

- Sur la place Gaston Phoebus à Bruges pour les 3 circuits.

Tableau des horaires d'ouverture des contrôles



Lieux	Heure premiers randonneurs	Heure derniers randonneurs
Office Tourisme Nay	7h	9h
Ravitaillement à Bruges	8h	11h
Office Tourisme Nay	10h	14h

Les délais de parcours sont calculés de façon à permettre la participation du plus grand nombre et pour ne pas inciter les participants à rechercher la plus grande vitesse.

Article 7 : Consignes de sécurité

Les participants ne bénéficient en aucun cas d'une priorité de passage. Chaque participant :

- reconnaît être apte physiquement à effectuer la randonnée proposée
- s'engage à respecter le Code de la route et les autres usagers. Notamment les règles suivantes :
 - « Arrêtez-vous aux feux rouges et aux stops » ;
 - « Ne roulez pas à plus de deux de front » ;
 - « Ne franchissez pas les lignes continues » ;
 - « Ne roulez pas sur la moitié gauche de la chaussée » ;
 - « Maîtrisez votre vitesse, ce n'est pas une cycloportive! » ;
 - « Respectez les autres usagers de la route si vous voulez être respectés ».
- S'engage à ne pas constituer des groupes excédant les 20 cyclistes
- S'engage au port du casque à coque rigide obligatoire sur la totalité du parcours
- s'engage à respecter les consignes de l'organisateur et des bénévoles
- s'engage à respecter la nature et l'environnement

Les principaux numéros d'urgence sont :

- **112 : N° pour tous les portables**
- **18 : N° Pompiers**
- **15 : N° Samu**
- **Numéro de téléphone de l'organisation (Mathieu NOIROT) : 06.59.60.73.20**

Article 8 : Droits d'image et données personnelles

Chaque participant définit dans le bulletin d'inscription s'il autorise expressément les organisateurs de la randonnée à utiliser les images fixes et audiovisuelles, sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. Conformément à la loi sur l'informatique et les libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.



Article 9 : Annulation de l'événement

En cas de conditions météorologiques défavorables, de risques majeurs ou d'événements indépendants de notre volonté, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'événement. Dans cette éventualité, toutes les mesures nécessaires seront prises pour informer les participants dans les meilleurs délais.

Article 10 : Bulletin d'inscription

Bulletin d'inscription

Je soussigné,

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../..... Sexe : M F

Code Postal : Ville :

Licencié FFvélo (FFCT) : Oui Non Numéro de licence :

Club :

atteste sur l'honneur que je suis en condition physique suffisante pour effectuer le parcours que j'ai choisi et avoir pris connaissance du parcours, du règlement et des consignes de sécurité.

Circuit : 46 km 72 km 103 km

Les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte responsable.

J'autorise expressément les organisateurs de la randonnée à utiliser les images fixes et audiovisuelles, sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de l'évènement, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires telles que définies dans l'article 8.

Le :

Signature :

Le Comité Directeur du Cercle Cyclo Nayais